



RAPPORT ANNUEL SUR L'UTILISATION DES SUBVENTIONS DU CERF DANS GUINEE 2011

PAYS	GUINEE
COORDONNATEUR RÉSIDENT/HUMANITAIRE	Anthony Ohemeng-Boamah

I. RÉSUMÉ DU FINANCEMENT POUR 2011 – US\$

Financement	1. Montant total nécessaire à la réponse humanitaire		5 436 739	
	2. Répartition par source du financement de la réponse humanitaire	2.1 CERF		390 012
		2.2 FONDS HUMANITAIRE COMMUN/FONDS POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE (<i>le cas échéant</i>)		N/A
		2.3 AUTRE (bilatéral/multilatéral)		N/A
		2.4 TOTAL		390 012
	3. Répartition par catégorie des fonds reçus	<input type="checkbox"/> Urgences Sous-financées		N/A
		1. 1er cycle		N/A
		2. 2e cycle		N/A
		<input checked="" type="checkbox"/> Réponse rapide		390 012
	4. Merci d'indiquer la répartition des financements du CERF par type de partenaire	4.1 Mise en œuvre directe agences NU/UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)		190 962
		4.2 Fonds transmis aux ONG pour mise en œuvre		199 050
		4.3 Fonds transmis aux partenaires gouvernementaux		N/A
		4.4 TOTAL		390 012

II. RÉSUMÉ DES BÉNÉFICIAIRES PAR INTERVENTION

Nombre total des personnes touchées par la crise	Personnes	1 854
Nombre total des personnes ayant bénéficié du financement du CERF	Femmes	876
	Hommes	688
	Nombre total de personnes (hommes et femmes)	1 564
	Y compris, enfants de <u>moins</u> de 5 ans	1 854

III. ZONES GEOGRAPHIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Basse Guinée : Zone urbaine de Conakry, Commune de Ratoma et de Matoto. Guinée Forestière : Région administrative de N'Zérékoré, Préfecture de Macenta, Sous préfecture de Kouankan dans le camp de Kouankan II.

IV. RESUME DU PROCESSUS ET DE LA CONSULTATION

- I) Le rapport du CERF a-t-il été discuté avec l'équipe humanitaire et/ou l'équipe du pays des NU et avec les coordonnateurs sectoriels?
OUI NON

Commentaires Ce rapport est élaboré en collaboration avec l'équipe pays du bureau du Coordonnateur Humanitaire, le HCR, les ONGs locales partenaires dans l'exécution du projet CERF, les bénéficiaires du fonds ainsi que les autorités locales.

- II) Le rapport final du CERF a-t-il été transmis aux intervenants dans le pays (c.-à-d les agences bénéficiaires du CERF, coordonnateurs et membres des secteurs/groupes sectoriels et institutions gouvernementales compétentes) afin d'être passé en revue ?
OUI NON

Ce rapport à été transmis au Coordonnateur Humanitaire, le Chargé National des Affaires Humanitaires, le Coordonnateur de ODIC, le Coordonnateur de Acord, le Président de CRG, la Coordinatrice de DYNAM

V. ANALYSE – PROTECTION DES REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE EN GUINEE CONAKRY

1. Le contexte humanitaire

Suite à la crise politico-militaire qu'a connu la Côte d'Ivoire depuis l'échec du coup d'état du 19 septembre 2002, de nombreux ivoiriens ont trouvé refuge en Guinée. Ces réfugiés vivent principalement dans des camps en région forestière et dans la région urbaine de Conakry. Concernant les réfugiés de Kouankan II, l'accès à l'eau potable et à un environnement de vie décent constitue un véritable défi mettant en péril la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil et des groupes de réfugiés avec leur corollaire de problèmes sanitaires et épidémiologiques.

Dans ce contexte et au vu des faiblesses des autorités nationales en matière de prise en charge de ces populations, il apparut opportun de pallier les besoins des populations de réfugiés en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de même qu'en matière de renforcement de la couverture sanitaire et de l'amélioration des conditions d'hébergement.

2. Fournissez un bref aperçu du rôle du CERF dans le pays

L'équipe humanitaire de Guinée et les groupes sectoriels ont initié le processus CERF à travers des consultations lors des cadres statutaires d'échange d'information et de réflexion stratégique que sont les réunions de l'Equipe Pays des Nations Unies en Guinée, le Comité Permanent Inter Agence regroupant l'ensemble des acteurs humanitaires dans le pays (COPIA) ainsi que les groupes sectoriels humanitaires. A la suite d'échanges quant aux défis humanitaires existants et émergents, un ordre de priorités a été établi sur la base d'un consensus au sein de la communauté humanitaire en étroite collaboration avec les autorités nationales.

L'aspect genre et les autres aspects sociaux ont été pris en compte par le biais de questionnaire détaillé lors de la phase de conception du projet de même que lors des revues périodiques de la mise en oeuvre des activités programmatiques orientées vers la prise en compte des couches les plus vulnérables (enfants, femmes seules et chef de ménages, personnes âgées démunies etc.)

3. Quels ont été les résultats obtenus grâce au financement du CERF ?

Les résultats obtenus grâce au financement CERF dans le cadre de la mise en oeuvre des activités par le HCR et les autres partenaires d'exécution sont de quatre types :

a) Eau et assainissement et abris

Le volet eau et assainissement des activités bénéficiant du fonds CERF a été exécuté par l'ONG ODIC. Un puits amélioré a été construit dans le camp ainsi qu'une plateforme pour un réservoir de 10m³ d'eau. Les deux plateformes existantes supportant des réservoirs de 20m³ et 5m³ d'eau ont bénéficié de travaux de maintenance. Quatre puits améliorés du camp ont également été curés. Une rampe a été réhabilitée et une nouvelle rampe a été aménagée. 52 blocs de latrines ont été construits ainsi que 30 nouveaux blocs pour latrines. Une guérite a été construite pour la station de pompage. Le poste de santé et les écoles de Kouankan II sont désormais alimentés par des points d'eau équipés de pompes.

Un traitement bihebdomadaire de l'eau a été effectué sur la période permettant d'atteindre un taux de 0 coliformes fécaux par 100ml d'eau et l'approvisionnement a permis d'atteindre un taux de couverture moyen de 36.8 litres. Des comités de gestion de points d'eau (comprenant 67 pour cent de femmes) ont été mis en place afin de pérenniser cette action. 87 pour cent des installations sanitaires sont fonctionnelles et entretenues par les réfugiés et les commodités sont partagées par moins de 10 personnes (six personnes en moyenne désormais). Sur la période concernée, aucune maladie hydrique n'a été constatée dans le camp.

Concerant les abris, il convient de noter que 36 tentes ont été également réhabilitées. Chaque abri individuel a été doté d'une latrine et d'une douche afin de contribuer à l'hygiène domestique et d'apaiser les tensions communautaires.

Les familles ont en outre bénéficié d'un certain nombre d'équipements essentiels :

- Gasoil (6 300 litres) ;
- Savon (11 000 unités) ;
- Essence (2 850 litres) ;
- Pétrole (1 100 litres) ;
- Huile (600 litres).

Les achats de matériaux pour la construction d'abris ont été effectués à Conakry dans le but d'améliorer les conditions d'hébergement des bénéficiaires.

b) Santé

Le volet Santé a été exécuté par la Croix-Rouge Guinéenne.

Population des réfugiés ivoiriens de Kouankan II	
Population réfugiée profilée	5,262
Femmes en âge de procréation	1,780
Filles	1,678
Personnes vulnérables	1,385
Naissance enregistrées et assistées	77
Décès enregistrés	16

Le Fonds CERF a permis d'équiper non seulement le personnel de santé de Kouankan II (blouses et dossards) mais également d'acquérir des médicaments, du matériel sanitaire et des réactifs de laboratoire pour une meilleure prise en charge médicale des patients.

En 2011 le poste de santé bénéficiaire des fonds CERF a pu augmenter sa capacité de prise en charge de même que la qualité des services fournis. Ainsi 12 272 consultations de réfugiés (paludisme : 25 pour cent de prévalence, IRA : 16 pour cent de prévalence, maladie de la peau : 6 pour cent de prévalence) ont été réalisées. Sur les 878 malades mis en observation, 855 sont sortis guéris, soit un taux de guérison de 97,3 pour cent. Au total 492 personnes ont été référées (369 du camp de Kouankan II vers l'Hôpital régional de N'Nzérékoré, 99 vers l'hôpital préfectoral de Macenta et 24 cas vers les CHU de Conakry).

c) Sécurité alimentaire

Le volet Santé a été exécuté par ACORD.

A la fin de 2010, la quantité de vivres fournie par le Programme Alimentaire Mondial aux réfugiés ivoiriens a diminué. A cela s'est ajouté l'évolution croissante des prix des denrées de base, d'où le risque d'une ration alimentaire insuffisante. Afin de remédier à cet état de fait, le HCR bénéficiaire de fonds CERF a pu ainsi par le biais de son partenaire opérationnel ACORD distribuer des repas chauds en 2011 aux nouveaux arrivants soit trois repas chauds par jour sur une période de trois jours pour les réfugiés de Kouankan II.

Ceux arrivés à Bossou ont reçu trois repas chauds par jour pendant sept jours. Cette distribution a mobilisé une équipe composée d'un Coordinateur de Projet, de quatre superviseurs et quatre animateurs auxquels s'ajoute l'équipe administrative et logistique. Il a également été possible de faire fonctionner régulièrement le moulin destiné à transformer le maïs fourni par le PAM, lors des distributions générales de vivres. A cet effet un comité de gestion composé de réfugiés et supervisé par le partenaire ACORD a été mis en place et poursuit cette activité qui a des effets positifs sur la population réfugiée en général et les femmes en particulier.

4. Une analyse de la valeur ajoutée du CERF à la réponse humanitaire

Les réfugiés ivoiriens nouvellement arrivés ont besoin d'une protection et d'une prise en charge adéquate dans le domaine médical, alimentaire et d'hébergement à cause de leur vulnérabilité.

Les fonds CERF ont également contribué au renforcement des capacités des ONGs locales à travers la mise en œuvre des activités planifiées par quatre ONGs locales :

- La Croix Rouge Guinéenne (CRG) pour le volet santé dans le camp ;
- l'Organisation pour le Développement Intégré Communautaire (ODIC) pour l'eau, l'assainissement et les abris à Kouankan II ;
- l'Agency for Cooperation Research and Development (ACORD) pour la sécurité alimentaire,
- Dynamic Mutualist en charge des mutuelles de santé à Conakry,

Le bureau du HCR à Conakry a également pris en charge certains achats et paiements et le projet a bénéficié de la caution du partenaire gouvernemental.

a) Les financements du CERF ont-ils permis de fournir rapidement une assistance aux bénéficiaires ? Si oui, comment ?

OUI NON

Le financement du CERF a permis de :

- Faciliter l'accueil des nouveaux arrivés et de leur prise en charge dans les centres de transit pour un premier temps et à Kouankan II dans un second temps ;
- Impliquer les réfugiés, en particulier les femmes, dans toutes les activités sectorielles de façon à renforcer leur capacité de se prendre en charge et la capacité communautaire de prise en charge des victimes et des plus vulnérables. Cette collaboration a facilité l'accès à ces activités et services pour une meilleure intégration aussi bien dans la société hôte que dans leur pays d'origine après le retour ;
- Acheter des médicaments et des équipements de laboratoire pour le centre de santé de Kouankan II ;
- De construire de nouvelles structures d'accueil à Kouankan II ;
- Distribuer des repas chauds aux nouveaux arrivants durant leurs séjours dans les centres de transit ;
- Distribuer du savon ainsi que du kérosène pour l'éclairage des logements.

b) Les financements du CERF ont-ils permis de répondre aux besoins urgents ?

OUI NON

Le financement CERF a permis d'assurer la prise en charge alimentaire et sanitaire des nouveaux arrivés.

c) Les financements du CERF ont-ils permis de mobiliser d'autres financements ?

OUI NON

d) Le CERF a-t-il amélioré la coordination au sein de la communauté humanitaire ?

OUI NON

Les différentes consultations et rencontres tout au long du processus de demande et d'obtention du fonds jusqu'à l'exécution du projet ont permis de renforcer la Coordination au sein de la communauté humanitaire. Dans le cadre de cette coordination, le HCR a transféré aux partenaires 190 962 USD au lieu de 51 250 USD, initialement prévu dans la soumission, pour la mise en œuvre des activités.

VI. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

ENSEIGNEMENTS TIRÉS	SUGGESTIONS DE SUIVI/AMÉLIORATION	ENTITÉ RESPONSABLE
Rapidité de l'Intervention.	Il est important dès l'annonce de la crise de prendre des mesures pour une intervention rapide et efficace.	UNHCR
Approvisionnement en médicaments.	La mise en place d'un circuit d'approvisionnement en vue de réduire les délais de livraison.	UNHCR
Prise en charge des malades mentaux.	Une évaluation par des spécialistes des besoins en médicaments des réfugiés souffrant d'un handicap mental est nécessaire pour répondre aux besoins des réfugiés.	UNHCR

ANNEXE I. RÉSULTATS DES PROJETS INDIVIDUELS PAR AGENCE

EAU, ASSAINISSEMENT ET ABRIS, SANTE et SECURITE ALIMENTAIRE								
NUMÉRO DE PROJET CERF	11-HCR-049	Budget total du projet ¹	\$ 390 012	Bénéficiés	Objectif ²	Résultat	Égalité des sexes	
				Personnes ³				
TITRE DU PROJET	Assistance aux Réfugiés Ivoiriens	Montant total du financement reçu pour le projet	\$ 390 012	Femmes	876	876	Une attention particulière a été apportée aux besoins en eau et en latrines des femmes, des enfants et des personnes âgées. Les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental ainsi que les femmes seule en charge des mineurs ont bénéficié des abris individuels décents, des soins médicaux appropriés.	
				Hommes	688	688		
STATUT DE LA SUBVENTION DU CERF	Projet encours	Montant versé par le CERF	\$ 390 012	Nombre total de personnes (hommes et femmes)	1 564	1 564		
				Y compris, enfants de moins de 5 ans	1 854	1 854		
				TOTAL	1 854	1 854		
OBJECTIFS CONFORMÉMENT À LA PROPOSITION FINALE DU CERF		RÉSULTATS OBTENUS				MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION		
Fourniture d'eau potable aux réfugiés ivoiriens.		Fourniture d'eau sans risque sanitaire aux réfugiés ivoiriens dans le camp de Kouankan II Fourniture d'eau potable aux réfugiés assurée:				Les activités de mise en œuvre par les partenaires ont été l'objet d'un suivi particulier à l'aide des rapports narratifs et financiers préparés et remis au HCR. Des visites conjointes partenaires – HCR ont eu lieu par les représentants du HCR et de chacun des partenaires et ont permis d'établir l'état de la situation à un point donné dans la mise en œuvre de l'action.		
Conditions générales d'hygiène dans le camps de Kouankan II.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quatre puits améliorés du camp ont été curés. ▪ Un puits amélioré est construit. ▪ La quantité d'eau fournie est passée de 20 litres/personnes/jour à 36.8 litres/personne/jour et la distance entre les foyers et les points d'eau s'est considérablement réduite. ▪ Deux réservoirs (20m3 et 5m3) d'eau ont été entretenus et rendu s opérationnels. 						
Conditions générales d'accueil et dhébergement aux frontières et dans le camp de Kouankan II.		La santé et l'hygiène des réfugiés ivoiriens ont été améliorées <ul style="list-style-type: none"> ▪ 84 latrines ont été installées. ▪ 11000 morceaux de savons sont distribués. 						
Tous les réfugiés ivoiriens en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une		Les réfugiés ivoiriens sont mieux accueillis aux frontières et mieux logés dans le camp de Kouankan II <ul style="list-style-type: none"> ▪ 36 tentes et 15 cuisines ont été construites pour l'hébergement des réfugiés dans le camp de Kouankan II. ▪ Sept tantes communautaires ont été réparées. ▪ 6300 litres de gasoil. ▪ 2850 litres d'essence. ▪ 1100 litres de pétroles pour l'éclairage des abris. ▪ 600 litres d'huile. 						
		Les réfugiés ivoiriens ont bénéficiés de meilleurs soins de santé. Le poste de santé de Kouankan II a bénéficié des équipements, des réactifs de laboratoire, des médicaments et des						

¹ Le montant total du projet doit correspondre aux besoins totaux et non uniquement a la partie financée par le CERF.

² Le nombre de personnes dans l'objectif ne correspond pas à l'objectif initial lors de la soumission du projet.

³ Le nombre de personnes touchés par la crise ne peut pas être inférieur au nombre total de personnes ayant bénéficié du financement du CERF.

<p>assistance médicale et sont en bonne santé physique et mentale.</p>	<p>blouses pour le personnel de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le poste de santé a reçu 12 272 consultations. ▪ Taux de guérison 97.3 pour cent.. 	
<p>Fourniture d'une alimentation suffisante et de qualité à tous les réfugiés.</p>	<p>Tous les réfugiés ivoiriens bénéficient d'une distribution mensuelle de vivres pour une ration alimentaire fournissant 2.100 kcal/pers/jour</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois repas chauds sont distribués aux réfugiés pendant sept jours au centre de transit de Bossou. ▪ Deux repas chauds sont distribués aux réfugiés pendant trois jours au camp d'hébergement de Kouankan II <p>Un moulin de transformation du maïs est fourni aux réfugiés avec un comité de gestion.</p>	<p>Le HCR fait un suivi régulier auprès du partenaire pour s'assurer de la qualité et de la régularité des rations distribuées.</p>

ANNEXE 2. FINANCEMENTS DU CERF VERSÉS AUX PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE – ONG NATIONALES ET INTERNATIONALES ET PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

CODE DU PROJET CERF	GROUPE SECTORIEL/ SECTEUR	AGENCE	NOM DU PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE	TYPE DE PARTENAIRE	TOTAL DES FONDS DU CERF VERSÉS AU PARTENAIRE \$US	DATE DU PREMIER VERSEMENT	DATE À LAQUELLE LE PARTENAIRE DÉBUTE LES ACTIVITÉS FINANÇÉES PAR LE CERF	Commentaires / Remarques
11-HCR-049	Eau, Assainissement et Abris	UNHCR	ODIC	ONGN	141 250	07/10/2011	07/10/2011	
	Sécurité Alimentaire	UNHCR	ACORD	ONGI	22 800	07/10/2011	07/10/2011	
	Santé	UNHCR	CRG	ONGN	25 000	07/10/2011	07/10/2011	
	Santé	UNHCR	DYNAM	ONGN	10 000	07/10/2011	07/10/2011	

ANNEXE 3 : ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS (par ordre alphabétique)

ACORD	Association de coopération et de recherche pour le Développement
CRG	Croix Rouge Guinéenne
DYNAM	Dynamique Mutualiste.
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ODIC	Organisation pour le Développement Communautaire Intégré de la Guinée